

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Novembre 2018
BU 022 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Henri DORBON.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Jean-Baptiste BAUD, Clément FORET.

Etaient absents : Denis BRENAUX, Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON.

Convocation faite le : 29 octobre 2018

Objet : Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques.

VU la délégation donnée par le Conseil Communautaire au Bureau (Délibération CO 015 DE du 07 février 2017) en matière de « *Vente de terrains dans le cadre de lotissements ou ZAC, d'habitation ou économiques, créés par la Communauté de Communes, dans les limites du prix de vente établi par le Conseil Communautaire, et en autoriser la signature des actes* » ;

VU la délibération réf. MF/VP N°15/17 prise par le Conseil Communautaire de la CCAV le 2 Mars 2015 fixant les prix de vente de terrains situés en ZAC de l'Ethole à Arbois ;

VU la délibération réf. n°CO27 DE prise par le Conseil Communautaire de la CCCGP le 26 Mai 2015 fixant les prix de vente de terrains situés en en ZI de Poligny, secteur « Velours 3 » ;

VU les terrains viabilisés en ZI Velours 3 à Poligny vendus à Messieurs PIRET et GUIPPONI ;

VU le petit terrain vendu en l'état sans viabilisation en ZAC de l'Ethole à Monsieur Claude BEJEAN ;

VU les plans de division établis par le cabinet de géomètre Olivier COLIN ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE les projets de vente suivants étant observé que les prix sont fixés au m² ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président, ou le Monsieur Vice-Président Délégué, à signer toutes pièces afférentes et notamment les actes de cession relatifs ;

3 / DIT que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs ;

4 / DECIDE de vendre à Monsieur Yann PIRET (Etiopathe) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, le lot N°5 de la ZI Velours 3 à Poligny (Parcelle cadastrée Section ZH N°399) d'une superficie de 1 337 m² au prix de 12 € HT / m², soit 16 044 € HT, soit 19 252,80 € TTC (Déduction à faire sur le prix TTC si application de la TVA sur Marge) ;

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Novembre 2018
BU 022 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques.

5 / DECIDE de vendre à Monsieur Ludovic GIUPPONI (Société « Le Plaisir d'Offrir ») ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, le lot N°9 de la ZI Velours 3 à Poligny (Parcelle cadastrée Section ZH N°403) d'une superficie de 3 865 m² au prix de 12 € HT / m², soit 46 380 € HT, soit 55 656 € TTC (Déduction à faire sur le prix TTC si application de la TVA sur Marge) ;

6 / DECIDE de vendre à Monsieur Claude BEJEAN (Société SA. VALLET) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, les parcelles cadastrées Section AN N°195, et Section ZI N° 160 d'une superficie globale de 136 m² au prix de 6 € HT / m², soit 816 € HT, soit 979,20 € TTC (Déduction à faire sur le prix TTC si application de la TVA sur Marge).

Fait à Poligny, les an, mois et jour que des Arbois

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Michel FRANCON

